



# COMMUNICANTES

---

Bulletin de la Fraternité Saint-Pierre dans l'Archidiocèse de Lyon

Numéro 37 - Juillet et Août 2010 - 1 euro

## EDITORIAL

---

### VOUS AVEZ DIT VACANCES ?

Les vieilles traditions scolaires prévoient pour les cerveaux fatigués de vos enfants et pour leur détente physique des vacances. Par ailleurs, nos lois sociales ont prévu ce qu'il est convenu d'appeler les congés payés. Quitter les soucis habituels, reposer corps et esprit, profiter du temps, quand il est beau, pour goûter les charmes d'une belle promenade, de la mer ou de la montagne, c'est un idéal qui est à la disposition de beaucoup car on a besoin de cette diversion, de cet arrêt annuel.

Mais il est bon et nécessaire de prendre ses dispositions pour que cette période de détente soit profitable au corps et à l'esprit certes, mais aussi à l'âme. Souffrez donc que je vous donne quelques conseils pratiques.



Vous, parents, dans la mesure du possible, prenez vos enfants avec vous en vacances. Et que ces dernières soient donc des vacances familiales. Vos enfants, que vous trouvez si turbulents, si instables, si fatigants parfois pendant l'année scolaire, vous les verrez s'épanouir et se pacifier quand ils auront quitté leurs habitudes trépidantes. En dehors des obligations scolaires, vous les connaîtrez mieux, parce que vous les verrez vivre et s'épanouir à longueur de journée, sous vos yeux et sous votre surveillance. Si vous ne pouvez garder toujours vos enfants, il importe de savoir où ils sont, ce qu'ils font, où ils vont, avec qui et pour combien de temps.

Enfants, profitez de ce temps non pas pour ne rien faire, car « l'oisiveté est la mère de tous les vices », mais dans vos jeux, vos voyages, vos excursions ou promenades, vous devez trouver un enrichissement. Sachez donc ouvrir vos yeux pour voir ce qu'il y a de beau, ouvrir vos oreilles pour entendre ce qui est bien.

Mais qui que vous soyez, grand ou moins grand, sachez que vos vacances, (que vous partiez ou ne partiez pas), si agréables soient-elles ne vous dispensent pas de vos obligations habituelles envers Dieu. Il n'y a pas de vacances quand il s'agit de Le prier et de Le servir. Au contraire, profitez de ce temps pour penser davantage au bon Dieu, pour Le prier bien régulièrement matin et soir, pour être fidèle au moins à la messe du Dimanche, entendue avec foi et avec piété.

Au cours de l'année, on pense, peut-être, au bon Dieu vaguement, on Lui adresse, peut-être un petit et rapide souvenir, sous forme de prière machinale et distraite. Mais, pendant les vacances, on n'est moins pressé, on peut donc et on doit donner au bon Dieu, une part plus large. Ayez la délicatesse de reconnaître la générosité divine pour ces journées de repos et de détente.

Peut-être, délaissez-vous facilement au cours de l'année, vos devoirs religieux, en particulier la confession sous prétexte que le temps vous manque.

Si par ailleurs, vous avez l'habitude de la confession régulière et de la communion fréquente, que les vacances ne soient pas sur ce point un temps de relâche, au contraire. Vous en avez besoin, plus que jamais.

En particulier quand vous visitez une église, visitez-la en chrétien et non pas seulement en touriste. Pensez à votre tenue et à votre attitude. Prenez l'eau bénite (s'il y a l'eau courante dans la paroisse !). Faites votre génuflexion et allez d'abord rendre vos hommages au Saint-Sacrement. Le Seigneur est là, Il vous y attend.

Vous allez vous reposer ; c'est votre droit et votre devoir. Mais, de grâce, ne confondez pas repos et flânerie. Vos jours de vacances sont tout de même des jours dont vous aurez à rendre compte, au grand jour du jugement. Occupez-vous donc de choses reposantes, mais ne laissez ni vos pensées, ni votre imagination s'égarer dans des rêveries souvent mauvaises conseillères.

Les vacances sont le moment de faire les bonnes lectures, difficiles en temps ordinaire en raison pour certains du manque de temps. Mais, attention, pendant que vous refaites vos forces physiques, n'allez pas vous souiller l'âme ou l'esprit par des lectures stupides ou malsaines. Soyez impitoyables et écartez les lectures comme d'ailleurs aussi les spectacles (film, télévision,...) qui s'attaquent aux mœurs ou qui présentent le religion ou les prêtres sur un ton persifleur, sacrilège, ou ridicule.

Si vous êtes au bord de l'eau, mer ou piscine, soyez prudent dans votre tenue. Et vous, Mesdames et Mesdemoiselles, pensez au mal que vous pouvez provoquer dans l'esprit de ces messieurs..

Et puis, parce que vous êtes de passage dans les pays ou les régions que vous visitez, ne vous croyez pas tout permis. On vous considère sans doute avec sympathie, mais l'on surveille aussi votre conduite. De plus, si vous accueillez enfants, parents ou amis, faites-le avec générosité, gentillesse et patience pour des petites habitudes qui ne seraient pas les vôtres.

Quoiqu'il en soit, même pendant les vacances, n'oublions pas les paroles de Notre Seigneur : « Celui qui me suit, ne marche pas dans les ténèbres » (Jean, 8, 12).

Abbé Brice Meissonnier, fssp



## VISITE A NOTRE-DAME



Il est midi. Je vois l'église ouverte.  
Il faut entrer Mère de Jésus-Christ, je ne viens pas prier.  
Je n'ai rien à offrir et rien à demander.  
Je viens seulement, Mère, pour vous regarder.  
Vous regarder, pleurer de bonheur, savoir cela :  
Que je suis votre fils et que vous êtes là.  
Rien que pour un moment, pendant que tout s'arrête.  
Midi !

Etre avec vous, Marie, en ce lieu où vous êtes.  
Ne rien dire, mais seulement chanter parce qu'on a le cœur trop plein, comme  
le merle qui suit son idée en ces espaces de couplets soudains.  
Parce que vous êtes belle, parce que vous êtes immaculée,  
La femme dans la grâce enfin restituée.

## LE VŒU DE LOUIS XIII

C'est au cœur de l'été que nous revient chaque année le souvenir de la consécration de notre nation à la Vierge Marie. La fête de Sainte Marie en Assomption à la date du 15 août nous rappelle le grand acte de Louis XIII, roi de France et de Navarre, ratifiant une piété multiséculaire des Français envers la Mère de Dieu ; piété si enracinée que nombre de nos cathédrales lui sont dédiées.

On a beaucoup disserté sur le vœu de Louis XIII autour du 350<sup>ème</sup> anniversaire et on connaît pour ainsi dire tout de l'arrière-plan de ce que l'on peut nommer le vœu par excellence pour notre nation, étant donné qu'elle n'est toujours pas consacrée au Sacré-Cœur de Jésus par l'Etat.

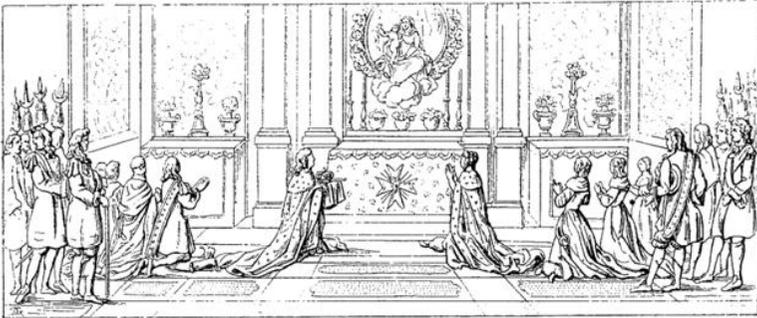
L'acte du deuxième Bourbon est donc une première étape ou, si l'on préfère, une porte ouverte vers une meilleure intégration de notre nation dans le mystère du salut.

Louis XIII était très pieux et sa dévotion à Marie venait de son enfance. Son acte fut longuement prémédité et l'environnement de celui-ci est difficilement imaginable de nos jours où le rôle d'un cardinal de Richelieu ou d'un Père Joseph paraîtrait aberrant à la plupart de nos contemporains. La *Déclaration du Roy par laquelle Sa Majesté déclare qu'elle a pris la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de son royaume* fut signée à Saint-Germain-en-Laye le 16 février 1638. [...]

Louis XIII commence par remercier Dieu de ses bienfaits puis il déclare : *« Tant de grâces si évidentes font que, pour n'en différer pas la reconnaissance, sans attendre la paix qui nous viendra sans doute de la même main, dont nous les avons reçues, et que nous désirons avec ardeur, pour en faire sentir les fruits aux peuples qui nous sont commis, nous avons cru être obligé, nous prosternant aux pieds de Sa Majesté divine, que nous adorons en Trois Personnes, à ceux de la Sainte Vierge et de la sacrée Croix, où nous révérons l'accomplissement des mystères de notre Rédemption par la vie et la mort du Fils de Dieu en notre chair, nous consacrons à la grandeur de Dieu par son Fils abaissé jusqu'à nous, et à ce Fils par sa Mère élevée jusqu'à lui. En la protection de laquelle nous mettons particulièrement notre Personne, notre Etat, notre Couronne, et tous nos Sujets, pour obtenir par ce moyen celle de la Sainte Trinité par son intercession, et de toute la Cour céleste par son autorité et exemple ; nos mains n'étant pas assez pures pour présenter nos*

*offrandes à la Pureté même, nous croyons que celles qui ont été dignes de la porter les rendront hosties agréables. Et c'est chose bien raisonnable qu'ayant été médiatrice de ces bienfaits, elle le soit de nos actions de grâces. A ces causes, nous avons déclaré et déclarons que, prenant la très sainte et très glorieuse Vierge pour protectrice spéciale de notre Royaume, Nous lui consacrons particulièrement notre Personne, notre Etat, notre Couronne, et nos Sujets, la suppliant de nous vouloir inspirer une si sainte conduite, et défendre avec tant de soins ce royaume contre l'effort de tous ses ennemis, que soit qu'il souffre le fléau de la guerre, ou jouisse de la douceur de la paix que nous demandons à Dieu de tout notre cœur, il ne sorte point des voies de la grâce qui conduisent à celle de la gloire. ».*

On remarque que le roi évoque tout d'abord Dieu en trois personnes (le thème de la Sainte Trinité est fondamental dans la monarchie française dès les carolingiens, dans notre civilisation et tout particulièrement dans le domaine de l'art !) avant de parler de Marie médiatrice des grâces célestes. En foi de quoi, le roi déclare vouloir refaire le maître-autel de la cathédrale de Paris ; il sera figuré aux pieds de la Vierge tenant dans ses bras son Fils descendu de la Croix et faisant le geste de lui offrir sa couronne et son sceptre.



De plus, tous les archevêques et évêques du royaume étaient tenus de faire lecture de ladite Déclaration dans leurs cathédrales et dans toutes les églises de leurs diocèses, le jour de la fête de l'Assomption. Cette lecture devait avoir lieu lors de la grand-messe et une procession devait se dérouler après les Vêpres, en présence de ce que l'on nommerait de nos jours : les autorités constituées.

Le 15 août suivant, dans l'église des Minimes d'Abbeville, le roi assista à la messe et après l'élévation, « il s'avança vers le célébrant et, la main gauche posée sur son cœur, la droite levée vers l'hostie, il voua suivant sa formule la France à la Sainte Vierge ». L'après-midi, eut lieu une procession au milieu

d'un peuple immense. Louis XIII, les princes, le cardinal de Richelieu, des prélats, des chevaliers du Saint-Esprit et les autorités accompagnèrent le Saint-Sacrement et l'image de la Vierge. Ce fut le cardinal qui présenta l'ostensoir au salut.

Toute la France s'associa le même jour à cette cérémonie qui eut lieu chaque année, dans toutes les églises de France, jusqu'à la Révolution. Louis XVI tombé le 10 août 1792, ce fut l'un des premiers actes du gouvernement provisoire que d'abolir le vœu !

Si le premier Consul Bonaparte signa le Concordat qui fit de l'Assomption l'une des quatre fêtes chômées, il décida plus tard que le 15 août serait la fête de la saint Napoléon (il était né un 15 août et il fallut chercher un saint patron !) et du rétablissement de la religion catholique. Louis XVIII et Charles X rétablirent le vœu dans toute sa splendeur. Le 15 août 1829 vit pour la dernière fois le Roi, le Dauphin et la Dauphine participer à la procession qui se déroula dans l'Île de la Cité. Louis-Philippe Ier roi des Français abolit la participation de l'Etat et l'on sait combien son gouvernement fut hostile à toute manifestation extérieure du culte.

Quoiqu'il en soit, le pape Pie XI proclama Notre Dame de l'Assomption patronne principale de la France, par la lettre apostolique *Galliam ecclesiae filiam primogenitam* en date du 2 mars 1922, rappelant au passage qu'il est « certain, selon un ancien adage, *que le royaume de France a été appelé le royaume de Marie*, et cela à juste titre ». Le même acte proclamait sainte Jeanne d'Arc patronne secondaire, dignité qu'elle partage avec sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face. Chose curieuse, l'archange saint Michel qui fut si longtemps considéré comme notre principal patron n'est plus commémoré dans les actes pontificaux.

C'est aux Français fidèles à nos antiques traditions qu'il est donné de maintenir le souvenir de l'acte de Louis XIII qui paraît essentiel dans notre histoire nationale. Dans l'attente de jours meilleurs, alors que tout paraît aller vers la ruine et la destruction, les bons catholiques feront leur possible pour maintenir l'une des principales composantes de notre histoire qui est histoire sainte, celle de la tribu de Juda du nouvel Israël qu'est l'Eglise.

Hervé Pinoteau, in *Tu es Petrus*, n°49.



## ORDO LITURGIQUE TRADITIONNEL

### Mois de Juillet 2010

Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet : Fête du Très Précieux Sang de Notre Seigneur - 1<sup>ère</sup> classe rouge

Vendredi 2 Juillet : Visitation de la Sainte Vierge - 2<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire des Saints Processus et Martinien, martyrs

Samedi 3 Juillet : Saint Irénée de Lyon - 3<sup>ème</sup> classe rouge

### Dimanche 4 Juillet

#### Solennité de Saint Pierre et Saint Paul - 1<sup>ère</sup> classe blanc

Lundi 5 Juillet : Saint Antoine-Marie Zaccaria, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc

Mardi 6 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert

Mercredi 7 Juillet : Saint Cyrille et Saint Méthode, évêque et confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc

Jeudi 8 Juillet : Sainte Elisabeth du Portugal, reine et veuve - 3<sup>ème</sup> classe blanc

Vendredi 9 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert

Samedi 10 Juillet : Les Saints Sept Frères martyrs et Saintes Rufine et Seconde, vierges et martyres - 3<sup>ème</sup> classe rouge

### Dimanche 11 Juillet

#### VII<sup>ème</sup> Dimanche après la Pentecôte - 2<sup>ème</sup> classe vert

Lundi 12 Juillet : Saint Jean Gualbert, abbé - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Saint Nabor et Saint Félix, martyrs

Mardi 13 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert  
Mercredi 14 Juillet : Saint Bonaventure, évêque et docteur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Jeudi 15 Juillet : Saint Henri, empereur et confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Vendredi 16 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire de Notre-Dame du Mont Carmel  
Samedi 17 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire de Saint Alexis

### **Dimanche 18 Juillet**

#### **VIIIème Dimanche après la Pentecôte - 2<sup>ème</sup> classe vert**

Lundi 19 Juillet : Saint Vincent de Paul, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Mardi 20 Juillet : Saint Jérôme Emilien, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Sainte Marguerite d'Antioche, vierge et martyre  
Mercredi 21 Juillet : Saint Laurent de Brindes, confesseur et docteur - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Sainte Praxède, vierge  
Jeudi 22 Juillet : Sainte Marie-Madeleine, pénitente - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Vendredi 23 Juillet : Saint Apollinaire, évêque et martyr - 3<sup>ème</sup> classe rouge - mémoire de Saint Liboire, évêque et confesseur  
Samedi 24 Juillet : De la Sainte Vierge - 4<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Sainte Christine

### **Dimanche 25 Juillet**

#### **IXème Dimanche après la Pentecôte - 2<sup>ème</sup> classe vert mémoire de Saint Jacques de Compostelle, 1er apôtre et martyr**

Lundi 26 Juillet : Saint Anne, mère de la Très Sainte Vierge - 2<sup>ème</sup> classe blanc  
Mardi 27 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire de Saint Pantaléon, martyr  
Mercredi 28 Juillet : Saint Nazaire et Saint Celse, martyrs et Victor 1er, pape et martyr et Innocent 1er, pape - 3<sup>ème</sup> classe rouge  
Jeudi 29 Juillet : Sainte Marthe, vierge - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire des Saints Félix, Simplicie, Faustin et Béatrice, martyrs  
Vendredi 30 Juillet : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire des Saints Abdon et Sennen, martyr  
Samedi 31 Juillet : Saint Ignace de Loyola, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc

# LA PRIERE

PAR  
SAINT ALPHONSE DE LIGUORI.

## CINQUIEME ET DERNIERE PARTIE Des conditions avec lesquelles il faut prier

1°) La prière doit être humble - voir *Communicantes n°35 mai 2010*

2°) La prière doit être confiante - *id.*

3°) La prière doit être persévérante - voir *Communicantes n°36 juin 2010*

[...]



Il faut cependant bien remarquer que la promesse que Dieu nous a faite d'exaucer nos prières, regarde non les biens temporels, mais seulement les biens spirituels, utiles ou nécessaires au salut de l'âme ; ces biens, nous les obtiendrons certainement, si nous les demandons au nom et par les mérites de Jésus-Christ, comme nous l'avons dit ci-dessus ; mais *non petitur in nomine Salvatoris quidquid contra rationem salutis petitur*, dit S. Augustin (Tract. 102. in

Joan.), on ne peut demander au nom du Sauveur ce qui est nuisible au salut de l'âme, et c'est pourquoi Dieu ne l'accorde pas, et ne peut pas l'accorder. Pourquoi ? Parce que Dieu nous aime. Le médecin qui aime le malade, se garde bien de lui permettre de manger des mets qu'il sait devoir être contraire à sa santé. Et combien d'hommes qui ne tomberaient point dans les péchés qu'ils commettent, s'ils étaient malades ou pauvres ! Plusieurs demandent à Dieu la santé et les biens de ce monde ; mais Dieu les leur refuse, parce qu'il voit que ces choses seraient pour eux une occasion de péché, ou de tiédeur. Ainsi, quand il nous arrive de demander à Dieu ces biens temporels, que ce soit toujours avec la condition qu'ils seront utiles à notre âme ; et lorsque nous voyons que Dieu nous les refuse, soyons certains que le Seigneur nous les refuse parce qu'il nous aime tendrement, et parce qu'il prévoit que ces choses que nous recherchons seraient nuisibles à notre salut.

Nous demandons souvent à Dieu qu'il nous délivre de quelque tentation qui vient nous molester et nous induire à perdre sa grâce ; mais Dieu ne nous en délivre point, et il permet qu'elle nous tourmente, afin que l'âme s'attache plus fortement à son saint amour. Ce ne sont ni les tentations, ni les mauvaises pensées qui nous portent préjudice, et qui nous séparent de Dieu ; mais c'est le consentement aux mauvaises choses. Lorsque l'âme, aidée de la grâce divine, résiste à la tentation, alors elle s'avance à grands pas dans la voie de la perfection. S. Paul raconte qu'étant lui même tracassé par des tentations impures, il pria trois fois le Seigneur de l'en délivrer : *Dante est mihi stimulus carnis mede, angélus satanae, qui me colaphizet; propter quod ter Dominum rogavi, at discederet a me.* Et que lui répond le Seigneur ? Il lui dit : Ma grâce te suffit : *Sufficit tibi gratia mea.* (II. Cor. xn. 7.) Cependant lorsque les tentations viennent nous assaillir, prions le Seigneur qu'il veuille nous en délivrer, ou, du moins, qu'il nous donne la grâce nécessaire pour y résister courageusement ; et lorsque nous le prions ainsi, soyons certains que le Seigneur nous prête déjà son secours. *In tribulatione invocasti me, et liberavi te : exaudivi te in abscondito tempestatis* (Ps. LXXXVIII.) Souvent le Seigneur nous laisse essayer les rigueurs de la tempête pour notre plus grand bien ; mais en attendant il nous exauce en secret, nous donnant sa grâce qui nous fortifie pour combattre et nous résigner à sa volonté.

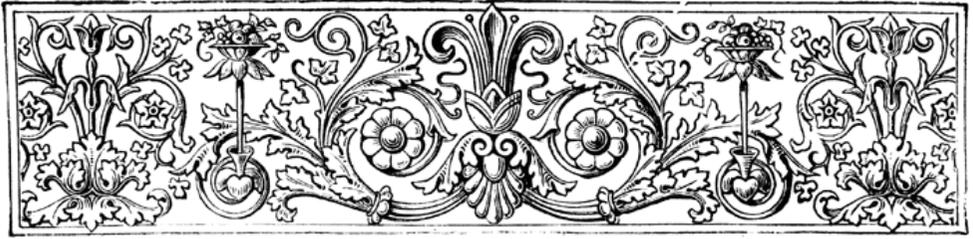
Ainsi, je le répète, nous devons demander conditionnellement toutes les grâces qui ne sont point nécessaires au salut ; et si nous voyons que Dieu nous les refuse, nous devons être persuadés qu'il nous les refuse pour notre

plus grand bien. Mais nous devons croire, en même temps, que Dieu ne nous refuse jamais les biens spirituels quand nous les lui demandons. Sainte Thérèse dit que Dieu nous aime plus que nous ne nous aimons nous-mêmes : c'est ce qui fait dire à S. Augustin que Dieu désire plus nous donner ses grâces, que nous ne désirons les recevoir : *Plus vult ille tibi beneficia elargiri, quam tu accipere concupiscas*. C'est pourquoi Sainte Marie Magdeleine de Pazzi disait que Dieu est, en quelque sorte, reconnaissant envers ceux qui le prient, en sorte qu'il semble leur dire : Ô âme chrétienne ! Je te remercie de ce que tu viens me demander ma grâce. Sans doute, parce qu'alors l'âme semble lui ouvrir la voie pour qu'il puisse répandre ses bienfaits, et contenter sa divine inclination, qui est de faire du bien à tous les hommes. Et comment pourrait-il arriver que Dieu refusât quelque chose à une âme qui ne lui demande que des choses conformes à sa volonté ? Lorsque l'âme lui dit : Seigneur, je ne vous demande ni les richesses, ni les honneurs, ni aucun bien terrestre ; mais je vous demande seulement votre sainte grâce : délivrez-moi du péché, donnez-moi une bonne mort, donnez-moi la gloire du ciel, et en attendant, donnez-moi votre saint amour, qui, selon S. François de Sales, est la grâce qu'il faut demander par-dessus toutes les autres, donnez-moi la résignation à votre sainte volonté, vertu en laquelle tout l'amour divin consiste ; comment, dis-je, serait-il possible que Dieu se refusât à exaucer de telles prières ? Ô mon Dieu ! dit S. Augustin, quelles prières exaucerez-vous, si vous n'exaucez celles qui sont toutes selon votre divine volonté ? *Quas preces exaudis, si has non exaudis?* Et S. Bernard dit ensuite que, quand nous demandons ces sortes de grâces spirituelles, le désir de les obtenir nous est inspiré par Dieu lui-même : c'est pourquoi le saint docteur ajoute, en s'adressant à Dieu : *Desiderium ad quid dares, nisi velles exaudire ?* Donc, veut dire le saint, puisque c'est vous, Seigneur, qui m'excitez à vous demander ces grâces, je dois être certain que vous me les accorderez. Mais ce qui doit ranimer notre confiance sur toute chose, lorsque nous demandons à Dieu ces biens spirituels, ce sont ces paroles de Jésus-Christ (Luc. xi. 13.) : *Si ergo vos, cum sitis mali, nostis bona data dare filiis vestris, quanto magis Pater vester de caelo dabit spiritum bonum petentibus se ?* Si vous, dit le Sauveur, qui êtes méchants et remplis d'amour propre, ne savez refuser à vos enfants les biens qu'ils vous demandent, combien plus votre Père céleste, qui vous aime beaucoup mieux que les pères n'aiment leurs enfants, vous accordera les biens spirituels lorsque vous les lui demanderez ?

Prions donc, et cherchons toujours la grâce, si nous voulons opérer notre salut. Que la prière soit notre plus chère compagne et l'exercice de toute

notre vie. Et lorsque nous demandons à Dieu les grâces particulières, sollicitons toujours la grâce de persévérer à l'avenir dans la prière, parce que nous serons perdus si nous cessons de prier. Rien n'est plus facile que de prier. Qu'est-ce que dire : Seigneur, assistez-moi ; Seigneur, aidez-moi, donnez-moi votre saint amour ? Y a-t-il quelque chose au monde qui soit plus facile ? Cependant sans cela nous ne pouvons opérer notre salut. Prions donc, et interposons toujours l'intercession de Marie dans nos prières : *Quaeramus gratiam, et per Mariam quaeramus*, dit S. Bernard. Et lorsque nous nous recommandons à Marie, soyons persuadés qu'elle nous écoute, et qu'elle nous obtient ce que nous demandons. Ni le pouvoir, ni la volonté de nous aider ne peuvent manquer à Marie, dit le même saint : *Nec facultas, nec voluntas illi deesse potest*. Et S. Augustin : *Memorare, o piissima virgo Maria, non esse auditum, quemquam ad tua currentem praesidia, esse derelictum*. Souvenez-vous, ô Marie, qu'il n'est encore jamais arrivé que celui qui a recouru à vous ait été abandonné. Oh ! non, dit S. Bonaventure, celui qui invoque Marie trouve le salut ; c'est pour cette raison qu'il l'appelait : *o salus te invocantium* Prions donc toujours en invoquant Jésus et Marie, et ne nous laissons jamais de prier. Je finis ; mais avant de terminer je ne puis m'empêcher de manifester le déplaisir que j'éprouve en voyant que la sainte Écriture et les livres des saints pères insinuent si souvent la nécessité de l'exercice de la prière, tandis que les autres livres, les prédicateurs et les confesseurs en parlent peu, ou que, s'il leur arrive quelquefois d'en parler, ils le font à peine, et comme en passant. Voyant la nécessité de la prière, je dis que tous les livres spirituels devraient dire à leurs lecteurs, tous les confesseurs à leurs pénitents, et tous les prédicateurs à leur auditoire : priez toujours ; et ne leur inculquer autre chose que ces paroles : priez, priez, priez, et ne cessez jamais de prier ; si vous priez, vous vous sauverez certainement ; si vous ne priez pas, vous vous damnez indubitablement.





## **ORDO LITURGIQUE TRADITIONNEL**

**Mois d'août 2010**

**Dimanche 1er Août**

**Xème Dimanche après la Pentecôte - 2ème classe vert**

Lundi 2 Août : Saint Alphonse-Marie de Liguori, évêque, confesseur et docteur - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Saint Etienne Ier, pape et martyr

Mardi 3 Août : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert

Mercredi 4 Août : Saint Dominique, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc

Jeudi 5 Août : Dédicace de Sainte Marie Majeur - 3<sup>ème</sup> classe blanc ou Sainte Marie-des-Neiges

Vendredi 6 Août : Transfiguration de Notre-Seigneur - 2<sup>ème</sup> classe blanc

Samedi 7 Août : Saint Gaëtan de Thienne, confesseur 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Saint Donat, évêque et martyr

**Dimanche 8 Août**

**XIème Dimanche après la Pentecôte - 2ème classe vert**

Lundi 9 Août : Vigile de Saint Laurent, martyr - 3<sup>ème</sup> classe violet - mémoire de Saint Romain, martyr

Mardi 10 Août : Saint Laurent, diacre et martyr - 2<sup>ème</sup> classe rouge

Mercredi 11 Août : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire des Saints Tiburce et Suzanne, martyrs

Jeudi 12 Août : Sainte Claire d'Assise, vierge - 3<sup>ème</sup> classe blanc

Vendredi 13 Août : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire des Saints Hippolyte et Cassien, martyrs

Samedi 14 Août : Vigile de l'Assomption - 2<sup>ème</sup> classe violet - mémoire de Saint Eusèbe, confesseur

**Dimanche 15 Août**  
**Assomption de la Très Sainte Vierge 1ère classe blanc**  
**Patronne Principale de la France**

Lundi 16 Août : Saint Joachim, père de la Très Sainte Vierge - 2<sup>ème</sup> classe blanc  
Mardi 17 Août : Saint Hyacinthe, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Mercredi 18 Août : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire de Saint Agapit, martyr  
Jeudi 19 Août : Saint Jean Eudes, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Vendredi 20 Août : Saint Bernard, abbé et docteur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Samedi 21 Août : Sainte Jeanne de Chantal, veuve - 3<sup>ème</sup> classe blanc

**Dimanche 22 Août**  
**XIIIème Dimanche après la Pentecôte - 2ème classe vert**  
**mémoire du Cœur Immaculé de Marie**

Lundi 23 Août : Saint Philippe Bénizzi, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Mardi 24 Août : Saint Barthélemy, apôtre - 2<sup>ème</sup> classe rouge  
Mercredi 25 Août : Saint Louis, roi de France et confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Jeudi 26 Août : De la férie - 4<sup>ème</sup> classe vert - mémoire de Saint Zéphyrin, pape et martyr  
Vendredi 27 Août : Saint Joseph Calasanz, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc  
Samedi 28 Août : Saint Augustin, évêque et docteur - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire de Saint Hermès, martyr

**Dimanche 29 Août**  
**XIVème Dimanche après la Pentecôte - 2ème classe vert**

Lundi 30 Août : Sainte Rose de Lima, vierge - 3<sup>ème</sup> classe blanc - mémoire des Saints Félix et Adauctus, martyrs  
Mardi 31 Août : Saint Raymond Nonnat, confesseur - 3<sup>ème</sup> classe blanc



## CARNET DE FAMILLE

### Naissances

- ❖ de Constance 4ème enfant de Monsieur et Madame Jean-Baptiste Autric.

### Baptêmes

A été lavé de la tâche originelle :

- ❖ Clémence Canet, 4ème enfant de Monsieur et Madame Laurent Canet le 12 juin en l'église d'Ars-sur-Formans.

### Première Communion - ont reçus Jésus-Hostie pour la première fois :

Le dimanche 6 juin au Cœur Immaculé de Marie :

- |                     |                       |
|---------------------|-----------------------|
| ❖ Juliette Artru    | ❖ Thibault Dekarsein  |
| ❖ Violaine d'Orange | ❖ Jean de la Chapelle |
| ❖ Sophie Bourdette  | ❖ Benoît Martin       |
| ❖ Clothilde Greco   | ❖ Félix Morin         |
| ❖ François Frament  | ❖ Camille Nicolas     |
| ❖ Louis Marion      | ❖ Marie Guga          |

Le dimanche 20 juin au Cœur Immaculé de Marie :

- ❖ Jeanne Billon

### Communions solennelles

Ont confirmé leur choix le dimanche 13 juin au Cœur Immaculé de Marie :

- |                          |                       |
|--------------------------|-----------------------|
| ❖ Léopoldine Arnaud      | ❖ Victoire Perrel     |
| ❖ François-Joseph Martin | ❖ Amaury van Hille    |
| ❖ Hyacinthe Perrel       | ❖ Godeffroy van Hille |

## **Ordinations**

A reçu des mains de Son Eminence le Cardinal Antonio Canizares Llovera préfet de la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements le 3 juillet 2010 à Wigratzbad, le sacrement de l'Ordre :

- ❖ Monsieur l'abbé Pierre-Marie Deprès

## **Requiescant in Pace**

Ont remis leur âme à Dieu munis des sacrements de l'Eglise :

- ❖ Monsieur François Legrand, ami et bienfaiteur de notre communauté. Obsèques le 16 juin à Nuelles (69).
- ❖ Madame Maryvonne Marion, maman de Monsieur Pascal Marion, dans sa 93ème année le 29 juin. Obsèques le 2 juillet à Vitry-en-Charolais.



## **SUR VOS AGENDAS**

### **Annonces ponctuelles**

**Première Messe** de Monsieur l'abbé Pierre-Marie Deprès le samedi 31 juillet à 12h00 en la Cathédrale-Primatiales Saint-Maurice de Vienne.

**Reprise des horaires habituels** le dimanche 5 septembre 2010.

### **Grand pèlerinage national à Ars les 18 et 19 septembre :**

**Samedi 18 septembre**

- ❖ - Messe à midi à l'autel de la chasse.
- ❖ - Pique-nique (à apporter); visite d'Ars et chapelet au monument de la rencontre.
- ❖ - Vêpres à 17h30 à ND de la Miséricorde.
- ❖ - Complies à 20h15 à la basilique.

**Dimanche 19 septembre**

- ❖ - 9h, départ de l'église de Trévoux.
- ❖ - Marche d'une petite quinzaine de km. Route convenant aux familles.
- ❖ - 15h30, messe en la basilique Notre-Dame de la Miséricorde.

## LISTE DES GAGNANTS DE LA TOMBOLA

Les lots non encore distribués feront l'objet d'une distribution au mois de septembre. Veillez à conserver les éventuels tickets gagnants.

	<b>Lots</b>	<b>Gagnants</b>	<b>N°</b>
<b>1<sup>er</sup> Lot</b>	week-end pour 2	RICHARD Anne	307
<b>consolation</b>	we à Villard de Lans	FRAMENT Jérôme	251
<b>2<sup>ème</sup> Lot</b>	Dessin de J. d'abbadie	CANET JJ	144
<b>3<sup>ème</sup> Lot</b>	dîner pour 2	BREVET JC	449
<b>4<sup>ème</sup> Lot</b>	rafting	BOURDETTE	436
<b>5<sup>ème</sup> Lot</b>	rafting	GUINET Michel	353
<b>6<sup>ème</sup> Lot</b>	1 caisse de vin	de LA CHAPELLE	544
<b>7<sup>ème</sup> Lot</b>	1 caisse de vin	de LA CHAPELLE	546
<b>8<sup>ème</sup> Lot</b>	panier maraîcher	MARION Benoit	328
<b>9<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	DORLIAT	505
<b>10<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	de GANTES	470
<b>11<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	BREVET JC	679
<b>12<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	NICOLAS FAMILLE	51
<b>13<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	de LA CHAPELLE Ant.	547
<b>14<sup>ème</sup> Lot</b>	1 Bouteille vin	CANET Hubert	141
<b>15<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	CANET JJ	143
<b>16<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	CHAUMEIL	302
<b>17<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	BERERD Jeanine	93
<b>18<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	CHAUVIN Caulette	22
<b>19<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	IVAN MARC Sibille	103
<b>20<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	BILLON	158
<b>21<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	RIAUX Gwennan	112
<b>22<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	COLIN Maryvonne	111
<b>23<sup>ème</sup> Lot</b>	Chocolat (10 tablettes)	REY Mathilde	113
<b>24<sup>ème</sup> Lot</b>	Livre dico de la Réplique	BETH Bruno	116
<b>25<sup>ème</sup> Lot</b>	CD CALLAS	MARTIN Ange Noëlle	104
<b>26<sup>ème</sup> Lot</b>	Sac de plage Orange	DESSALES Carole	543
<b>27<sup>ème</sup> Lot</b>	Sac à dos "Cyrillus"	BOURDETTE	294
<b>28<sup>ème</sup> Lot</b>	Cartable "MERCK"	YOUVRY Martine	521

# PERMANENCES DES PRETRES ETE 2010

En cas de besoin merci de contacter en priorité le prêtre de permanence.

Du 4 au 10 juillet : Monsieur l'abbé Meissonnier  
Du 11 au 17 juillet : Monsieur l'abbé de Giacconi  
Du 18 au 24 juillet : Monsieur l'abbé Lebel  
Le 25 juillet : Monsieur l'abbé de Giacconi  
Du 26 juillet au 1<sup>er</sup> août : Monsieur l'abbé Lebel  
Du 2 au 8 août : Monsieur l'abbé de Giacconi  
Du 9 au 15 août : Monsieur l'abbé Meissonnier  
Du 16 au 31 août : Monsieur l'abbé Lebel



## OFFRANDES DE MESSES

Messe : 16€, Neuvaine : 160€, Trentain grégorien : 600€

## AIDER AU RAYONNEMENT DE LA FRATERNITE SAINT-PIERRE A LYON

La Fraternité Saint-Pierre vit exclusivement du produit des quêtes et des dons. Si vous souhaitez l'aider financièrement, remplissez l'ordre de virement ci-dessous et transmettez-le, dûment rempli, à l'établissement bancaire tenant de votre compte. N'oubliez pas de nous retourner le talon. Merci d'avance de votre générosité.

### ORDRE DE VIREMENT

Je, soussigné (nom, prénom) .....  
titulaire du compte : ..... vous demande de bien  
vouloir virer, le ..... de chaque mois, la somme de ..... €  
à compter du ...../...../..... (inclus) jusqu'à nouvel ordre ou jusqu'au ...../...../.....  
(inclus).

sur le compte dont les coordonnées figurent ci-après :

**Bénéficiaire** : Fraternité Saint-Pierre - 1, ch. de petite Champagne 69340 Francheville  
CL Lyon VICTOR-HUGO 30002 - Guichet : 01042 - COMPTE : 0000079277F Clé RIB :  
40

Date et signature :



## **Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre**

### **Maison Padre Pio**

1, chemin de petite Champagne

69340 Francheville

Tél : 04 72 16 96 05 - Fax : 04 72 16 09 75

[www.communicantes.fr](http://www.communicantes.fr)

## **DESSERVANTS**

### **Abbé Brice Meissonnier - supérieur**

Tél : 04 72 16 11 61 Mobile : 06 60 42 21 79 Courriel : [abflorimond@free.fr](mailto:abflorimond@free.fr)

### **Abbé Jérôme Lebel**

Tél : 04 72 16 11 62 Mobile : 06 16 94 54 14 Courriel : [lebelabbe@aol.com](mailto:lebelabbe@aol.com)

### **Abbé Benoît de Giacconi**

Tél : 04 72 16 11 63 Mobile : 06 62 28 81 92 Courriel : [abdvsp@hotmail.fr](mailto:abdvsp@hotmail.fr)

### **Abbé Jean-Cyrille Sow**

Tél : 04 72 16 11 65 Mobile : 06 07 76 26 19 Courriel : [sowjc@yahoo.fr](mailto:sowjc@yahoo.fr)

## **HORAIRES DES OFFICES - POUR LES VACANCES**

### **Archidiocèse de Lyon**

Dimanches et jours de préceptes :

**08h30 :** Messe basse à la Maison Padre Pio  
1, ch. de petite Champagne, 69340 Francheville.

**11h00 :** Grand'messe au Cœur Immaculé de Marie  
34, rue Richelieu, 69100 Villeurbanne.

En semaine à la Maison Padre Pio :

**18h30 :** du lundi au vendredi  
*confessions de 18h00 à 18h25*

**11h00 :** le samedi  
*confessions de 10h30 à 10h55*

### **Diocèse de Valence**

Dimanches et jours de préceptes :

**09h30 :** Chapelle Saint-Denis à Rochegude  
*chapelle près du cimetière, 26790 Rochegude.*

**11h30 :** Chapelle Notre-Dame de la Rose à Montélimar  
*26, av. Saint Martin (cimetière), 26200 Montélimar.*